

## Soutien aux programmes pour enfants d'âge scolaire

---

Les consultantes-ressources fournissent maintenant du soutien aux programmes pour enfants d'âge scolaire selon un modèle de soutien axé sur les programmes afin de favoriser la pleine inclusion et la participation de tous les enfants.

Les consultantes-ressources :

- sont disponibles pour consulter auprès du personnel des programmes pour les enfants d'âge scolaire aux 2 semaines, habituellement ;
- rédigent des sommaires de consultation au programme qui comprennent des observations et des stratégies pour le personnel éducateur/le groupe d'enfants ;
- participent à des réunions avec les parents et le personnel éducateur par invitation du personnel du programme ou le parent ;
- participent à l'élaboration d'un plan de soutien individualisé à la demande du programme ou du parent ;
- fournissent de la formation et des ressources au personnel éducateur/programme (p. ex. meubles, équipement et jouets).

Le personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire :

- avise les parents lorsqu'une consultante-ressource travaille avec leur personnel éducateur ;
- invite la consultante-ressource à participer à des discussions ou des réunions concernant le programme ;
- invite les parents à participer à l'élaboration de plans de soutien individualisés visant à répondre aux besoins individuels de certains enfants (conformément à la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance.
- avec la permission du parent, le personnel peut inviter la consultante-ressource à participer à des discussions et des réunions concernant un enfant pour appuyer l'élaboration d'un plan de soutien individualisé ;
- fait demande pour des formations et des ressources, au besoin.

Les parents peuvent communiquer avec le personnel éducateur du programme pour enfants d'âge scolaire pour leur partager des renseignements, pour poser des questions ou pour leur faire part de leurs inquiétudes concernant leur enfant. Les parents peuvent proposer des rencontres s'ils souhaitent partager de l'information ou discuter d'un problème. Les parents seront invités par le personnel à participer à l'élaboration d'un plan de soutien individualisé pour leur enfant.

Les fonds d'enrichissement d'appui au personnel continueront d'être octroyés pour les enfants qui sont éligibles selon critères d'admissibilités.